



**Le Conseil d'Administration a décidé d'accorder
une participation de 20€ (uniquement pour les abonnements)**

Quel que soit l'abonnement aux adhérents de l'association et leurs ayants-droits

Pour vous faire rembourser il suffit d'adresser à l'APSD un justificatif nominatif de l'abonnement (avec les noms et prénoms pour chaque abonnement)

Et un chèque vous sera adressé ultérieurement

Prenez place au cœur de l'aventure LE MANS FC !

